

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du jeudi 16 mai 2024

### Convocation

Date : 07/05/2024

Affichée et mise en ligne

le : 07/05/2024

\*\*\*\*\*

### Délibération n°

44-CC160524

\*\*\*\*\*

### Nombre de Membres :

- En exercice : 44
- Présents : 28
- Pouvoirs : 10
- Votants : 37
- Absents : 6

\*\*\*\*\*

### Résultats :

- Pour : 37
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 1

\*\*\*\*\*

### Liste des délibérations

Affichée le 21/05/2024

Mise en ligne le :

24 MAI 2024

### Délibération mise en ligne

sur le site internet de la

CCSSO le :

29 MAI 2024

### VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 RELATIF AU BUDGET ANNEXE REOMI

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 16 mai 2024, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis à Mairie de Chamant - 1 rue de l'Aunette - Salle du Conseil Municipal - 60300 Chamant sous la présidence de Monsieur Guillaume MARÉCHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le vendredi 3 mai 2024, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Président de séance : Monsieur Guillaume MARÉCHAL

Secrétaire de séance : Madame Viviane TONDELLIER

### Siégeaient au Conseil Communautaire :

Monsieur ACCIAI Maxime	Monsieur GUEDRAS Daniel
Madame AURAY JAUNET Christel	Monsieur LAPIE Dominique
Madame BALOSSIER Françoise	Monsieur LEFEVRE Sylvain
Monsieur BATTAGLIA Alain	Monsieur LESAGE William
Madame BENOIST Magalie	Madame LOISELEUR Pascale
Monsieur BOUFFLET Pierre	Madame LUDMANN Véronique
Monsieur BOULANGER Damien	Monsieur MARÉCHAL Guillaume
Monsieur CHARRIER Philippe	Monsieur MÉLIQUE Jacky
Monsieur CURTIL Benoit	Madame MIFSUD Florence
Monsieur de la BEDOYERE Jean-Marc	Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre
Monsieur DUMOULIN François	Madame PRUVOST BITAR Véronique
Monsieur FROMENT Daniel	Madame REYNAL Sophie
Monsieur GAUDUBOIS Patrick	Monsieur ROLAND Dimitri
Madame GAUVILLE-HERBET Cécile	Madame TONDELLIER Viviane

### Ont donné pouvoir :

Monsieur GEOFFROY Rémi à Madame PRUVOST BITAR Véronique  
 Madame GORSE-CAILLOU Isabelle à Madame MIFSUD Florence  
 Madame LOZANO Michèle à Monsieur ROLAND Dimitri  
 Madame GLASTRA Delphine à Monsieur LEFEVRE Sylvain  
 Monsieur NOCTON Laurent à Monsieur FROMENT Daniel  
 Madame PALIN-SAINTE-AGATHE Martine à Madame LUDMANN Véronique  
 Monsieur REIGNAULT Patrice à Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre  
 Madame ROBERT Marie-Christine à Monsieur GAUDUBOIS Patrick  
 Madame SIBILLE Elisabeth à Madame LOISELEUR Pascale  
 Monsieur SICARD Bruno à Monsieur BATTAGLIA ALAIN

Paraphes

	
---	---

**Ne siégeait pas au Conseil Communautaire mais était rep  
Néant**

Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le 24/05/2024

ID : 060-200066975-20240516-44CC160524-BF



**Étaient absents**

Monsieur BARON Jean-Marc  
Monsieur BLOT Laurent  
Monsieur DIEDRICH Wilfried  
Monsieur GRANZIERA Gilles  
Madame MARTIN Emilie  
Monsieur PATRIA Alexis

Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 28 présents et 10 pouvoirs.  
Il constate que celui-ci est atteint et procède donc à l'examen de la question.

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

Madame la Vice-Présidente rappelle à l'assemblée délibérante que Le compte administratif 2023 du budget principal est voté sous la nomenclature M4, en application de l'article 106 III de la loi n° 2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe).

Les réalisations de la collectivité par section sont détaillées ci-dessous.

**LA SECTION D'EXPLOITATION**

La section d'exploitation a réalisé près de 80% de ses prévisions de dépenses, si l'on retire les mouvements entre section.

Dépenses d'exploitation

	2023		
	Budget	réalisations	% de réalisation
011 - Charges à caractère général	367 150,31	318 587,77	86,77%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	55 118,00	0,00	0,00%
65 - Autres charges de gestion courante	288 403,09	244 843,97	84,90%
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	1 000,00	0,00	0,00%
023 Mouvement entre sections	10 750,44	0,00	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 000,00	22 467,73	89,87%
<b>Total dépenses</b>	<b>747 421,84</b>	<b>585 899,47</b>	

Globalement l'ensemble des prévisions faites au budget 2023 ont été réalisées. Les charges à caractère général sont consommées à près de 87%, les 12 mois de l'exercice 2023 pour la collecte des déchets ont été réalisés sur ce budget, ainsi que pour la collecte du verre et seulement 10 mois sur le traitement des déchets expliquent en partie cette réalisation. Les achats de sacs, de composteurs et les nettoyages des points d'apports volontaires ont été réalisés pour 8 337,66 €. L'impression des calendriers de collectes a été réalisée pour 605,83 € et la location de tablettes pour 1 056 €.

Le remboursement des charges de personnels a été refusé par la trésorerie car aucune délibération n'existait pour définir le montant affecté.

Les charges de gestion courante avaient été estimées à 288 403,09 € et ont fait l'objet d'un paiement de 242 271,87 € au SMDO pour les contributions aux déchetteries, encombrants, déchets verts et part fixe des OMR. La participation à la recyclerie a été versée pour 2 572,10 €.

Paraphes	

Les recettes d'exploitation ont été consommées à 96,25% comme figure sur le

Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le 24/05/2024

ID : 060-200066975-20240516-44CC160524-BFF



### Recettes d'exploitation

	2023		
	Budget	réalisations	% de réalisation
70 - Produits des services et des domaines	624 219,00	621 016,60	99,49%
75 - Autres produits de gestion courante	21 000,00	13 595,47	64,74%
77 - Produits exceptionnels	11 452,00	0,00	0,00%
002 - Excédent de fonctionnement reporté	84 750,44	84 750,44	100,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 000,00	0,00	0,00%
<b>Total recettes</b>	<b>747 421,44</b>	<b>719 362,51</b>	<b>96,25%</b>

Les prévisions de recettes sont très proches des réalisations.

Compte tenu de la clôture du budget annexe, il n'y a pas eu de rattachements réalisés au titre de 2023 sur 2024.

Le chapitre des autres produits de gestion enregistre la participation du SMDO au titre de la collecte du verre, ainsi que le soutien versé par Citéo pour la communication.

Dans le cadre de la clôture du budget, l'examen de l'ensemble des écritures passées a permis d'affiner le résultat final d'exploitation qui s'élève à 133 463,04 €, montant inférieur à celui estimé lors du rapport d'orientation budgétaire.

### LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement a réalisé 12% de ses prévisions de dépenses.

#### Dépenses d'Investissement

	2023			RAR
	Budget	réalisations	% de réalisation	
21 - immobilisations corporelles	61 322,51	8 234,09	13,43%	
040 - Opérations d'ordre entre sections	6 000,00	0,00	0,00%	
<b>Total dépenses</b>	<b>67 322,51</b>	<b>8 234,09</b>	<b>12,23%</b>	<b>0,00</b>

Les réalisations de 2023 ont porté sur la dépose de 2 points d'apports volontaires à Thiers-sur-Thève.

Aucune recette n'avait été inscrite au budget 2023. Seules les recettes de FCTVA ont été réalisées, comme le présente le tableau ci-dessous.

Les mouvements d'ordre ont été réalisés en partie, à hauteur de 22 467,73 €.

#### Recettes d'Investissement

	2023			RAR
	Budget	réalisations	% de réalisation	
10 - Dotations et réserves	0,00	8 535,57		
001 - Résultats	31 572,07	31 572,07	100,00%	
021 - Virement de la section de fonctionnement	10 750,44			
040 - Opérations d'ordre entre sections	25 000,00	22 467,73	89,87%	
<b>Total recettes</b>	<b>67 322,51</b>	<b>62 575,37</b>	<b>110,61%</b>	<b>0,00</b>

Le résultat global de chacune des sections comprenant les résultats des exercices antérieurs est de 54 341,28 € en investissement (excédent) et de 133 463,04 € (excédent) en fonctionnement.

Paraphes	

**Ne siégeait pas au Conseil Communautaire mais était représenté**  
**Néant**

Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le 24/05/2024

ID : 060-200066975-20240516-44CC160524-BFF



**Étaient absents**

Monsieur BARON Jean-Marc  
 Monsieur BLOT Laurent  
 Monsieur DIEDRICH Wilfried  
 Monsieur GRANZIERA Gilles  
 Madame MARTIN Emilie  
 Monsieur PATRIA Alexis

Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 28 présents et 10 pouvoirs.  
 Il constate que celui-ci est atteint et procède donc à l'examen de la question.

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

Madame la Vice-Présidente rappelle à l'assemblée délibérante la nécessité d'adopter chaque année le compte de gestion de chaque budget. A ce titre, ce même compte fait suite à la clôture de l'exercice. Il est formalisé par le comptable public de référence. Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes.

Il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment, correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité) ;
- Le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

**Après avoir entendu l'exposé,**

**DÉLIBÉRATION**

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communautés de Communes Senlis Sud Oise ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

**Vu** le Règlement Intérieur de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

**Vu** l'instruction comptable M4 ;

**Vu** l'avis favorable de la commission des finances du 30 avril 2024 ;

**Considérant** la nécessité d'adopter le compte de gestion chaque année ;

**DÉCIDENT A L'UNANIMITÉ**

**ARTICLE 1** : **D'ADOPTER** le compte de gestion 2023 du budget annexe REOMI ;

**ARTICLE 2** : **D'AUTORISER** Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette affaire et poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Paraphes	
	

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la

Envoyé en préfecture le 03/06/2024  
Reçu en préfecture le 03/06/2024  
Publié le 24/05/2024  
ID : 060-200066975-20240516-44CC160524-BFF



*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission*

En Sous-Préfecture le : **24 MAI 2024**

De la publication sur le site internet de la CCSSO : **29 MAI 2024**

Fait à Senlis, le **24 MAI 2024**

**Guillaume MARÉCHAL**

**Viviane TONDELLIER**



*Président de la Communauté  
de Communes Senlis Sud Oise*

*Secrétaire de séance*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux (2) mois à compter de date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être également saisi via l'application informatique télérécurse citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*